

**Question orale  
de M. Maillen  
à Mme Galant, Ministre de la Fonction  
publique, de la Simplification administrative et  
des Infrastructures sportives,  
sur « les mesures envisagées pour alléger les  
coûts des infrastructures sportives en  
Wallonie »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maillen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les mesures envisagées pour alléger les coûts des infrastructures sportives en Wallonie ».

La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

**M. Vincent Maillen (MR).** – Madame la Ministre, les infrastructures sportives en Wallonie sont confrontées à des défis majeurs, notamment les coûts croissants des marchés publics, ce qui impacte directement les clubs locaux. Par exemple, des projets tels que le remplacement de terrains synthétiques ou la rénovation de l'éclairage coûtent souvent 30 à 40 % de plus que prévu, rendant difficile l'accès aux financements, notamment via Infraspports.

Ces montants exorbitants, combinés à la nécessité pour les clubs de respecter les nouvelles normes d'infrastructures, mettent une pression considérable sur leurs finances.

Il est crucial de revoir les procédures d'attribution des marchés publics dans ce secteur pour éviter des dérapages financiers, tout en garantissant une meilleure gestion des ressources publiques. La mutualisation des infrastructures sportives, y compris des achats de matériel, pourrait être une solution pour optimiser les coûts. Des initiatives existent déjà dans certaines villes, où des commandes groupées permettent d'obtenir des prix avantageux, mais elles pourraient être généralisées et renforcées.

L'exemple du club de l'Arquet – dont je suis coprésident –, qui a réalisé d'importants travaux de modernisation grâce à un partenariat avec la ville et des entreprises locales, montre que la collaboration est une voie prometteuse. Toutefois, d'autres clubs – et pas uniquement de football – sont freinés par des contraintes telles que la signature de baux avec des agriculteurs ou les frais de maintenance et d'énergie croissants.

Quelle est la position du Gouvernement sur la réduction de ces coûts, notamment en ce qui concerne les procédures d'appels d'offres, et quelles solutions concrètes envisagez-vous pour soutenir les clubs dans la réalisation de leurs projets tout en maîtrisant les dépenses ? Il semble crucial d'optimiser les coûts afin que les clubs puissent continuer à offrir des installations

de qualité aux sportifs tout en assurant leur pérennité. Je vous remercie pour votre attention sur ce sujet crucial.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la législation sur les marchés publics est une compétence de l'État fédéral qui transpose, en grande partie, les dispositions européennes en la matière.

Néanmoins, la Wallonie a mis en place, sous la précédente législature, une stratégie de la commande publique, qui vise notamment à faciliter l'accès des entreprises wallonnes aux marchés publics. Celle-ci relève de la compétence du ministre-président.

La majorité des entités éligibles au décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives doivent respecter la législation des marchés publics, à l'exception des clubs sportifs constitués en ASBL qui introduisent une demande de subvention pour un montant d'investissement HTVA qui est inférieur au seuil de la procédure négociée sans publicité préalable. Dans ce cas de figure, l'ASBL doit transmettre au minimum deux devis pour l'investissement envisagé.

Quant aux coûts évoqués des investissements, les porteurs de projets peuvent se faire accompagner par le bureau d'études de leur choix afin de concevoir au mieux leur projet. Les subventions sont d'ailleurs majorées de 5 % pour financer ces frais d'études.

Mon administration et mon cabinet sont au service des porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés, pour les accompagner à la mise en place d'un projet fonctionnel, peu énergivore, accessible à toutes et à tous, avec une gestion optimale des coûts. Ni mon administration ni mon cabinet ne peuvent toutefois se substituer aux porteurs de projets dans les choix qu'ils posent pour élaborer et mettre en œuvre leur projet.

Enfin, la fourniture de baux emphytéotiques ou d'autres formes de droit réel ou de jouissance est une condition d'éligibilité du décret du 3 décembre 2020 précité pour les clubs sportifs constitués en ASBL lorsque celles-ci ne sont pas propriétaires de leurs infrastructures sportives.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maillen.

**M. Vincent Maillen (MR).** – Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire. Simplement, je voulais surtout mettre le focus sur ces problèmes réels. Je sais que vous les vivez également dans votre club. Ce sont vraiment, pour les personnes qui sont à l'extérieur, par exemple, comme le foot ou bien le rugby ou le hockey, des points d'attention auxquels il faudra être vigilants.

**Question orale  
de M. Witsel  
à Mme Galant, Ministre de la Fonction  
publique, de la Simplification administrative et  
des Infrastructures sportives,  
sur « la simplification administrative en matière  
d'infrastructures sportives »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la simplification administrative en matière d'infrastructures sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, dans le cadre de l'élaboration du Pacte pour une simplification administrative, vous avez manifesté votre volonté de simplifier les procédures relatives à divers secteurs. Sauf erreur, rien n'a toutefois été dit en matière d'infrastructures sportives.

Pouvez-vous nous en dire plus sur vos objectifs en matière de simplification des procédures liées aux infrastructures sportives ?

Avez-vous prévu de revoir le décret relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, ou encore les démarches administratives pour la construction et/ou la rénovation des infrastructures sportives ?

Si oui, quelles mesures concrètes envisagez-vous, et dans quels délais prévoyez-vous de présenter ces réformes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, en effet, vous le soulignez, et je vous le confirme, la simplification administrative est une priorité absolue de ce Gouvernement.

Le projet de Pacte pour un choc de simplification vise à réduire la charge administrative qui pèse sur les usagers, notamment par :

- un allègement des règles ;
- une facilitation de l'accès aux démarches ;
- une optimisation du processus ;
- une accélération du temps de traitement des dossiers.

L'approche envisagée au sein du pacte vise à mettre les usagers au centre des préoccupations de l'administration et à prendre en compte leurs attentes en identifiant les démarches jugées comme complexes et prioritaires.

Pour ce faire, nous identifions plusieurs types de publics cibles différents, parmi lesquels le secteur non marchand, au sein duquel les infrastructures sportives sont regroupées. Les travaux de la *task force* Simplification, qui ont débuté, devront identifier les objectifs et mesures prioritaires, mais, de manière générale, l'objectif est de réduire les contraintes administratives imposées aux différents opérateurs. J'y serai bien sûr particulièrement attentive dans les matières qui relèvent de mes compétences, comme en Infrasports.

Pour ce faire, je veillerai à ce qu'un équilibre soit trouvé entre le contrôle de la bonne utilisation des subventions octroyées, d'une part et, d'autre part, la reconnaissance des différents bénéficiaires comme des acteurs de confiance.

Le décret du 3 mai 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives prévoit, en son article 22, qu'un rapport d'évaluation devra être notifié le 30 juin 2026 au plus tard au Parlement.

Ce rapport sera inévitablement la base de la réflexion des procédures à réformer pour permettre de simplifier le dépôt de dossiers en promotion d'événements, mais également, en rénovation et construction d'infrastructures sportives.

Une demande a déjà été faite auprès de l'administration concernée pour entamer une réflexion sur le décret du 3 mai 2020 précité et l'établissement du rapport.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je remercie Mme la Ministre pour ces éléments de réponse. La simplification doit répondre aux besoins des communes, des associations sportives et des citoyens, et ce, en garantissant la qualité et la sécurité.

J'entends bien qu'un rapport d'évaluation est prévu pour 2026 et ainsi que cette réflexion sur le décret de 2020. Je ne manquerai pas, Madame la Ministre, de revenir vers vous pour suivre cette matière.

**Question orale  
de M. Witsel  
à Mme Galant, Ministre de la Fonction  
publique, de la Simplification administrative et  
des Infrastructures sportives,  
sur « l'accessibilité aux infrastructures  
sportives »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative

et des Infrastructures sportives, sur « l’accessibilité aux infrastructures sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, l’accessibilité aux infrastructures sportives est une problématique incontournable pour votre fonction.

Au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons déjà souligné que les handisportifs et handisportives méritent une place entière dans le monde du sport. Cela commence par des infrastructures adaptées à leurs besoins, que ce soit en matière d’accès ou de taille des vestiaires, notamment avec des entrées adaptées aux personnes à mobilité réduite.

La création de halls sportifs inclusifs doit devenir une priorité en Wallonie. Lors de la dernière législature, nous avons déjà abordé la question de l’agrandissement des vestiaires et des ouvertures de portes pour accueillir, par exemple, les utilisateurs de fauteuils roulants.

La problématique de l’accès aux sanitaires est également prégnante. Les nouvelles infrastructures sportives doivent être conçues pour accueillir chaque discipline et chaque sportif, y compris ceux et celles en fauteuil roulant, pour lesquels des adaptations spécifiques, comme un revêtement de sol approprié, sont nécessaires.

Madame la Ministre, un bilan de l’accessibilité de nos infrastructures sportives wallonnes est-il prévu ? Où les handisportifs et handisportives peuvent-ils déposer leurs recommandations à ce sujet ?

Dans les nouvelles infrastructures, la taille des portes – et au moins un vestiaire – et les sanitaires sont-ils adaptés ? Quelles seront vos priorités pour cette législature concernant l’inclusivité des infrastructures sportives ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, comme vous avez pu le lire dans mes dernières déclarations, l’accessibilité aux infrastructures et à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap sera l’une de mes priorités. L’accessibilité doit être pensée afin de permettre à chaque utilisateur – qu’il soit sportif, spectateur ou encadrant – de se déplacer en toute autonomie dès son arrivée sur un site sportif.

Ainsi, dans le cadre du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d’infrastructures sportives, le projet pour lequel une demande de subvention est introduite doit, pour être recevable, s’inscrire, entre

autres, dans l’accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Dans tous les dossiers traités par l’administration, le critère de l’accessibilité doit faire l’objet d’une attention particulière, non seulement au regard des exigences générales du CoDT, mais aussi au regard des exigences plus spécifiques aux infrastructures sportives.

Des fiches techniques spécifiques ainsi qu’un guide d’accessibilité pour les piscines ont également été mis au point afin d’aider les porteurs et concepteurs des projets dans la réalisation de ceux-ci.

Ces outils sont disponibles via le site internet d’Infrasports. Les collaborateurs d’Infrasports sont régulièrement sensibilisés sur cette thématique. Ils ont, à ce titre, suivi une nouvelle fois – début 2024 – une formation dispensée par un bureau spécialisé en accessibilité.

Je vous rappelle également qu’une subvention de 20 000 euros a été octroyée sous la législature précédente à la Ligue handisport francophone pour le financement d’une campagne ayant pour objectif de souligner l’importance de l’accessibilité des infrastructures sportives pour le développement de la pratique du handisport en Wallonie.

Enfin, l’organisme Access-i a octroyé une certification à 11 infrastructures et huit sont en cours de certification.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Il est effectivement important d’être à l’écoute des handisportifs et handisportives pour comprendre au mieux leurs besoins et faire en sorte que les infrastructures soient plus performantes.

Je peux constater en tout cas que, par rapport aux réponses que vous avez apportées, des formations sont mises en place. Vous devez continuer à être vigilante, en tant que ministre des Sports, à ce que tout le monde soit sur le même pied d’égalité. Je pense que l’on va dans le bon sens.

### **Question orale**

**de M. Witsel**

**à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l’avenir d’Infrasports et ses priorités »**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative

et des Infrastructures sportives, sur « l’avenir d’Infrasports et ses priorités ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, avec votre double casquette, un parallèle peut être établi entre vos compétences en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Wallonie. Je vous ai déjà interrogé sur le budget de l’ADEPS ainsi que sur vos compétences en Fédération Wallonie-Bruxelles et je me demande si vous adoptez la même logique en Wallonie.

Vous avez mentionné le maintien du budget, notamment pour soutenir les sportifs de haut niveau. Comme le ministre-président nous y invitait en Commission du budget le 16 octobre, je souhaite obtenir les informations suivantes, notamment sur les pôles d’excellence multidisciplinaire et leur localisation.

Mes questions sont toutes simples, Madame la Ministre. Un audit est-il prévu en Wallonie pour évaluer les infrastructures sportives ? Quelles sont vos priorités pour Infrasports, votre administration ? Comptez-vous maintenir le budget alloué chaque année pour les infrastructures sportives en Wallonie ? Quid de l’indexation ? Envisagez-vous une augmentation de ce budget, notamment pour répondre aux défis énergétiques et d’accessibilité des futures infrastructures ? Quels sont les projets à court et long terme concernant les pôles d’excellence multidisciplinaire ? Où en sont les négociations sur le pôle d’excellence de Liège ? Ce projet issu du Plan de relance wallon sera-t-il bien maintenu ? Quels sont vos objectifs communs entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le développement du sport ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, ma double casquette facilitera le développement de politiques cohérentes au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.

Un audit des infrastructures sportives en tant que tel n’est pas prévu en Wallonie. En revanche, l’administration travaillera prochainement sur la mise à jour de l’outil Cadasports, en concertation avec les fédérations et associations sportives.

Ma priorité est de poursuivre le développement des infrastructures sportives. Connaissant le contexte budgétaire de la Wallonie, ma volonté d’avoir une utilisation efficiente des moyens disponibles en favorisant des projets supracommunaux et le partage des infrastructures sportives entre différents acteurs.

Le projet du Pôle sportif d’excellence multidisciplinaire de la Wallonie est à ce jour toujours

bien prévu. Les trois lauréats de l’appel à candidatures doivent désormais mettre en œuvre leurs projets. Une des premières étapes est la programmation d’une réunion plénière en présence de l’administration et de toutes les parties prenantes, notamment les fédérations et associations sportives concernées. Les lauréats devront ensuite déposer leur dossier au stade de projet pour le 31 octobre 2025.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je vous remercie Mme la Ministre pour les éléments qu’elle a pu m’apporter. J’ai bien entendu qu’il n’y aura pas d’audit en Wallonie par rapport à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense aussi qu’il était important que – cela tombe sous cette législature, tant mieux – le ministre des Sports soit en même temps le ministre des Infrastructures sportives. Il y a une cohérence au niveau des compétences. C’est plus facile, certes, pour pouvoir jongler et travailler puisqu’on n’a qu’une personne.

J’entends effectivement qu’il y a une réflexion sur Cadasports qui sera mis en place. Les réunions futures pour des pôles d’excellence multidisciplinaires, et que, pour le 31 octobre, dans un an à peu près, les décisions et les plans doivent être rentrés.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous et de suivre ce dossier d’aussi près que je l’ai fait lors de la dernière législature.

**Question orale  
de M. Massaki Mbaki  
à Mme Galant, Ministre de la Fonction  
publique, de la Simplification administrative et  
des Infrastructures sportives,  
sur « la découverte d’amiante dans les halls  
omnisports »**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la découverte d’amiante dans les halls omnisports ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, lors des travaux de rénovation du hall omnisports de Cuesmes, de l’amiante friable a été découvert dans les faux plafonds. En raison de la dangerosité de cette matière, des travaux de désamiantage doivent être entrepris, ce qui engendre un surcoût estimé à 923 000 euros. Ces frais devront être assumés sur fonds propres par la Ville de Mons, car aucune enveloppe budgétaire spécifique n’est prévue par le Plan de relance de la Wallonie.

Cet incident met en évidence des lacunes dans les études préliminaires, en particulier concernant les diagnostics réalisés par l'IDEA, qui n'ont pas permis d'identifier la présence d'amiante avant le début des travaux.

Avez-vous pris connaissance de cette situation ? Si oui, qu'en pensez-vous ? Quel est l'impact de cette nouvelle sur les travaux de rénovation prévus à Cuesmes ? Envisagez-vous d'évaluer l'état de l'ensemble des halls omnisports de Wallonie afin d'anticiper et de prévenir d'éventuels surcoûts dans notre projet de rénovation ? Enfin, quelle politique comptez-vous mener pour faire face à cette problématique ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, tout propriétaire d'un bâtiment et notamment d'une infrastructure sportive qui est susceptible de contenir de l'amiante, doit faire procéder à un inventaire amiante par un organisme agréé afin de répondre au Code du bien-être au travail et de protéger les travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante.

Lors de toute opération de rénovation ou de démolition d'une infrastructure sportive, le propriétaire doit transmettre l'inventaire amiante existant à son auteur de projet, mais également l'annexer au cahier spécial des charges qui sera mis en concurrence afin que les soumissionnaires puissent remettre une offre de prix en connaissance de cause.

Quant au chantier de rénovation des deux halls omnisports de l'ICET de Cuesmes, l'administration a bien évidemment été informée de la découverte d'amiante friable dans la structure de la toiture.

Financé dans le cadre du Plan de relance et de résilience, ce chantier a fait l'objet d'une étude par l'intercommunale IDEA. Un inventaire amiante datant de 2017 a été porté à la connaissance de tous les soumissionnaires. Après attribution du marché des travaux, l'adjudicataire a sollicité la Ville de Mons pour obtenir un inventaire amiante complémentaire. Celui-ci a été réalisé après l'arrêt des activités sportives sur ce site. Cet inventaire complémentaire a démontré la présence d'amiante en sous-face de toiture, cachée dans le complexe des faux plafonds au-dessus de l'isolation.

Comme pour l'ensemble des projets financés par la Région wallonne, le montant du subsidé est fixé soit à la sélection de la candidature, soit à l'approbation du dossier au stade de projet.

L'enveloppe allouée aux bénéficiaires est donc forfaitaire. Il n'est pas prévu de financement complémentaire pour ce projet. Chaque porteur de projet est responsable des différentes études préalables à réaliser avant chaque rénovation.

Il appartient à la Ville de Mons, dans l'intérêt de ses concitoyens et dans le cadre d'un risque pour la santé publique, de procéder aux opérations nécessaires à l'assainissement de la structure.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki.

**M. Chris Massaki Mbaki** (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse qui permet quand même de mettre en évidence l'importance d'un entretien et d'une surveillance régulière lorsqu'il s'agit de halls omnisports.

Aujourd'hui, la situation est quand même assez malheureuse, mais il sera important, pour la suite ainsi que pour les autres infrastructures sportives, de faire l'inventaire et d'être bien conscient de l'importance d'être proactif dans ce genre de dossiers.

## ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**Mme la Présidente.** – La question orale de M. Ch. Bastin à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la création de piscines en lien direct avec un cours d'eau en Wallonie » est transformée en question écrite.